AULT

« Il faut se mobiliser ! »

Alors que l'élaboration du plan de prévention des risques se poursuit, Ault environnement craint pour l'avenir de plus de 240 habitations.

Une fois le plan de prévention des risques (PPR) mis en place, les propriétaires devront respecter des règles strictes.

Ault environnement ne relâche pas sa vigilance, alors que l'élaboration du Plan de prévention des risques naturels (PPRN) « falaises picardes » se poursuit. Lors d'une réunion de travail, samedi 7 mars, elle a fait passer son message : *« Plus on sera nombreux à se mobiliser, plus on pourra faire entendre notre voix et faire reculer l'État. »*

Les bénévoles de l'association présidée par Bernard Motuel continuent à éplucher les documents de préparation du futur PPR. À partir des photographies aériennes fournies, ils ont identifié *« au moins 242 habitations qui se trouveront dans la zone rouge du PPR, une bande de 70 mètres comprise entre le bord des falaises et les terres. Il y a un grand nombre de personnes impactées qui ne sont pas au courant. »*

Reste désormais à savoir quel sera le règlement qui régira cette zone. Les membres d'Ault environnement craignent que les dispositions soient identiques à celles mises en place avec le dernier PPR. *« Cela interdirait les extensions, les constructions, ainsi que les reconstructions en cas de sinistre »*, assurent Bernard Motuel et son équipe.

Les propriétaires devant la justice

Dans la salle, le public est composé d'une quarantaine de personnes, dont de nombreux propriétaires des résidences concernées, qui écoutent les informations se succéder. Ces Aultois s'interrogent et s'inquiètent pour l'avenir de leurs biens, jugés par beaucoup *« invendables en ce moment »*. Leurs projets d'extension, pour créer une salle de bain ou rénover un garage, sont aussi suspendus au règlement du futur PPR. *« On risque d'aller progressivement vers un abandon de la zone rouge »*, assurent les membres d'Ault environnement. Pour faire entendre leur voix, plusieurs propriétaires envisagent une action devant la justice. Sous une forme et avec des modalités qui restent encore à déterminer. Et que l'association Ault environnement ne souhaite pas divulguer pour le moment.

> « Il y a une volonté de ne pas entretenir les ouvrages que l'on a payés pendant trente ans »
> Bernard Motuel

En attendant que les juges ne planchent sur d'éventuelles requêtes, l'association entend bien peser de tout son poids dans l'élaboration du plan de prévention des risques. Deux de ses responsables ont déjà été reçus il y a plusieurs mois à la direction départementale des territoires et de la mer. *« Nos propositions ont été entendues »*, assure Bernard Motuel.

Désormais, le cheval de bataille de l'association se situe dans la reconnaissance de l'efficacité des outils de défense contre la mer. *« Là où ils sont présents, la falaise ne bouge pas. Il y a une volonté de ne pas entretenir ce qu'on a payé pendant trente ans, l'État n'a pas tenu ses engagements dans le suivi de l'entretien des ouvrages. »* D'après les bénévoles de l'association, des études sont prévues pour connaître l'état des outils de défense comme la digue.

VINCENT HÉRY